

L'ARLSC

Suivi des dossiers amorcés par l'Association des riverains du lac Saint-Charles

Bulletin d'information

Première Édition septembre 2007

Mot de bienvenue de l'ARLSC



L'ARLSC tient à souhaiter la bienvenue à tous les membres qui se sont joints à elle depuis sa fondation

Page 1

L'ARLSC rencontre la Ministre de l'Environnement!



L'ARLSC a rencontré Mme Beauchamp lors de sa visite à Lac-Saint-Charles le 6 août 2007.

Page 2

La revitalisation des berges tel que vue par l'ARLSC



Comment il est possible de revitaliser les berges tout en respectant les riverains

Page 2

Myriophylles

Mise en garde face à la prolifération des myriophylles à épis qui se trouvent présentement en abondance dans le lac Saint-Charles.

Page 3

Sources de pollution



Pression sur le gouvernement provincial et sur les municipalités afin qu'ils endurcissent et qu'ils harmonisent leur réglementation

Page 3

Droits des riverains



Suivi du dossier entrepris par Peter Marcoux dans la baie de l'Echo

Page 3

MOT DE BIENVENUE

L'ARLSC tient à souhaiter la bienvenue à tous les membres qui se sont joints à elle depuis sa première assemblée générale en juin 2007.

MEMBRES

À ce jour, l'Association compte plus d'une centaine de membres et grâce à cela, nous acquérons jour après jour plus de crédibilité aux yeux des différents acteurs de l'eau. N'hésitez pas à nous joindre à l'adresse courriel suivante: arlsc@ccapcable.com

ALGUES BLEU-VERT

L'association des riverains n'est malheureusement pas étonné du fait qu'il y ait encore cet été des algues bleu-vert dans le

lac. Elles ont été vues récemment dans le secteur de Stoneham, soit dans la partie nord du lac, dans la baie de l'Écho, tout le long



Peter Marcoux baie de l'Écho 24 août 2007

de la section nord de la rue des Épinettes-Rouges et près du barrage. Nous vous invitons à prendre connaissance d'un des textes ci-bas qui précise notre position face aux sources de pollution non-négligeables qui nous viennent du bassin versant.

L'ARLSC incite les riverains à être vigilants et à signaler tout phénomène qu'ils jugent anormal au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au (418) 521-3830 et au ministère de la Santé au (418) 266-8900.

DOSSIERS DE L'ARLSC

Les dossiers avancent à bon train et plusieurs rencontres sont prévues pour l'automne 2007. Il sera très important que vous consultiez régulièrement le site Internet de l'Association pour avoir un suivi des dossiers qui vous tiennent à cœur.

<http://pages.ccpcable.com/arlsc>

L'Association souhaite rencontrer en priorité les responsables de la Ville de Québec qui préparent une réglementation pour le reboisement des rives privées du lac ainsi que ceux qui ont effectué les plantations d'arbres sur les terrains de la Ville. Nous souhaitons clarifier la situation avec la Ville de Québec et leur exposer les incohérences qu'ils ont imposées cavalièrement à leurs citoyens riverains.

Nous pensons que la réglementation doit protéger adéquatement le lac tout en étant juste et équitable pour tous les riverains, qu'ils demeurent à Québec ou à Stoneham. La plantation d'arbustes et non d'arbres serait plus propice et respectueuse des riverains.

Le CA de l'ARLSC

L'ARLSC

rencontre la Ministre de l'Environnement



Mme Beauchamp, compte tenu des propos malveillants qui circulent concernant les riverains, nous tenons tout d'abord à rectifier la situation concernant le fait que les propriétaires riverains soient responsables du déboisement autour du lac Saint-Charles.

Sachez que les riverains venus s'installer sur les bords du lac à partir des années 40 ont remplacé peu à peu les agriculteurs venus s'y établir il y a quelques centaines d'années. La plupart de ces riverains se sont établis sur des terrains déjà dénudés et, non seulement, ils ont laissé la végétation pousser, mais ils y ont planté des dizaines, voire même des centaines d'arbres. C'est ainsi que les terres occupées jadis par les agriculteurs, au moins le tiers du lac, n'a jamais été aussi boisé depuis le temps de la colonisation.

Cette première barrière végétale a permis l'absorption de grandes réserves de nutriments laissés par l'agriculture et l'élevage de l'époque. Néanmoins, l'intervention humaine dans son ensemble est tout de même responsable de la dégradation rapide de la qualité de l'eau du lac.

Consciente de l'ampleur du problème et de l'urgence d'agir, l'ARLSC incite les riverains à prendre leurs responsabilités et les encourage fortement à revitaliser leurs rives le plus rapidement possible par la plantation d'arbustes afin d'offrir une dernière barrière filtrante contre l'arrivée au lac d'engrais ou d'élément polluant et de lutter contre l'érosion. Mais sachez que la bonne volonté des riverains risque d'être fragilisée, d'abord parce qu'ils ont été mis à l'écart de tout processus de consensus, mais aussi, car ils constatent, depuis de nombreuses années, plusieurs incohérences, dont le fait:

-que les autorités, pendant qu'ils reboisent cavalierement certaines bandes riveraines, permettent le déboisement d'une partie des rives, en amont de la prise d'eau, pour faire place au sentier Linéaire.

-pendant que nos voisins arrière peuvent fertiliser leur pelouse sans aucune restriction, des canaux pluviaux transportant toutes sortes de matières polluantes, dont ce phosphore, se déversent directement dans le lac.

-que dix ans après le dépôt d'études sérieuses qui décrivent l'état critique des eaux du lac Saint-Charles, des eaux usées provenant du bassin versant parviennent encore jusqu'au lac, à cause de l'inertie des autorités municipales, mais aussi du laxisme du ministère de l'Environnement.

-que malgré les connaissances mondiales à ce sujet, les rives continuent de s'éroder sous l'action de la fluctuation du niveau d'eau mal contrôlé par le barrage.

-pendant que les riverains sont sur le point de se voir imposer une réglementation sévère touchant leur accès au lac, en même temps, des organisations à vocation lucrative peuvent poursuivre leur activité qui consiste à offrir un accès public au lac par la location d'embarcation et de droits d'accès.

-pendant que l'Association encourage les riverains à bannir l'épandage d'engrais de toute nature sur leur terrain, même s'ils habitent à plus de 300 pieds du lac, dans le bassin versant, les règles diffèrent et certains commerces et industries bénéficient de priviléges grâce à des normes déficientes et des délais inadmissibles pour s'y conformer.

Tout cela nous permet de constater qu'au Québec, il est possible de polluer dans les normes.

Devant toutes ces incohérences, l'ARLSC mandate, dans son mémoire, le gouvernement provincial, par le biais du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à officialiser la gestion intégrée et concertée par bassin versant, en dotant la Politique nationale de l'eau d'un cadre juridique qui permettrait au Conseil de bassin versant d'assumer l'entièvre responsabilité de leur mandat. Afin d'y arriver, il est impératif de:

-revoir à la hausse les normes environnementales, afin d'assurer une réglementation uniforme et efficace pour tous.

-et d'accorder une attention particulière aux plans d'eau reconnus comme source d'eau potable, puisque la garantie d'une eau potable de qualité passe d'abord par la protection de son écosystème.

L'ARLSC souhaite rappeler au gouvernement que la sauvegarde du lac ne dépend pas uniquement des actions des riverains, mais d'une intervention concertée, juste et équitable de tous les acteurs de l'eau. Nous profitons de l'occasion pour vous remettre personnellement, Madame la Ministre, notre mémoire.

Mariane Robillard Vice-Présidente de l'ARLSC
Nicole Gauvin Secrétaire de l'ARLSC

PLANTATION D'ARBUSTES

Prenez les devants pendant que vous en avez encore l'opportunité!



L'ARSLC encourage fortement les riverains à revitaliser leurs rives. Même si cette action à elle seule

ne peut garantir la sauvegarde du lac, ce geste démontre une volonté de participer à un plan d'action global où TOUS devront apporter une contribution à la mesure de leurs responsabilités pour que le lac Saint-Charles retrouve la santé. Depuis le début de sa formation, l'ARLSC se fait un devoir de veiller à cela.

Nous savons tous que la Ville de Québec s'apprête à adopter un règlement concernant la revitalisation des rives chez les propriétaires riverains privés.

Nous pensons qu'il y a de fortes chances pour que ce règlement entre vigueur dès le printemps prochain et qu'il risque d'être contraignant. C'est pourquoi nous vous invitons, à tout le moins, à amorcer un travail de plantation d'arbustes sur un mètre ou deux dès cet automne (septembre-octobre 2007) afin de démontrer votre implication. Prenez les devants pendant que vous avez encore l'opportunité de choisir les espèces d'arbustes que vous préférez, leur emplacement tout en tenant compte de la végétation déjà existante. Conservez vos factures au cas où vos achats pourraient être subventionnés! Nous tâcherons de faire passer ce message auprès de la Ville de Québec, car pour nous, le respect des choix du riverain est important.

Une documentation est en préparation pour vous guider dans un choix judicieux d'arbustes convenant à vos goûts et à la spécificité de votre terrain et sera disponible bientôt. Vous serez contactés aussitôt qu'elle sera disponible. Elle pourrait être accompagnée d'un guide de plantation. Pour ceux et celles qui ne sont pas branchés sur Internet, vous serez informés de l'endroit où vous pourrez vous la procurer.

Pensez-y, une rive bien aménagée par des arbustes protège l'environnement tout en étant très esthétique et apportera beaucoup de valeur à votre propriété, sans vous cacher la vue. Nicole Gauvin Horticultrice

Secrétaire de l'ARSLC

MYRIOPHYLLES À ÉPI

Si vous en voyez, éviter de la couper, y compris avec vos embarcations



Et... CHANGEZ DE CAP !

Tous ceux qui avironnent, pagaient ou se promènent à hélices ou à pédales sur le lac ont le plaisir de voir la vallisnerie d'Amérique, la sagittaire à feuilles en coin, le grand nénuphar jaune, le rubanier flottant et la pontédérie à feuilles en cœur pour ne nommer que les plantes aquatiques les plus fréquentes du lac....Une promenade en embarcation sur le lac est en soi un petit bonheur.

Mais cette année, on constate que le lac sud, soit celui du barrage, est envahi de façon beaucoup plus marquée que l'an dernier de myriophylle. Cette herbacée submergée de grande taille (environ 1,2 m de long, mais parfois plus) croient souvent en colonies très denses. Longs serpentins à feuilles verticillées et très finement découpées comme des plumes, le myriophylle flotte juste sous la surface de l'eau et en croissant, finit par porter hors de l'eau ses petites fleurs supportées par un épi. Le myriophylle pousse généralement à des profondeurs entre 1 et 2,5 m dans un sol riche en matières organiques et où il y a peu de courant....Pas étonnant que l'on en voit surtout du côté ouest du lac.... Cette plante est parmi celles supportant les plus hauts niveaux d'eutrophisation (vieillissement) des lacs. Elle s'acclimate à de grandes variations de pH et à des eaux de températures diverses.

Sa prolifération est un signe concret que le lac est riche en phosphore et en matières organiques.

Si vous en voyez, éviter de la couper, y compris avec vos embarcations....Changez de cap ! Il est déconseillé de l'arracher ou la couper... En fait, cette plante est championne pour s'implanter par segmentation (reproduction asexuée) ou par reproduction sexuée.

Si vous voyez des segments déjà coupés flotter près de votre rive, ramassez-les, mais jetez-les hors de l'eau !

Certains lacs au Québec sont tellement envahis par cette plante que la navigation est rendue impossible... ou que la navigation carrément interdite, pour éviter sa propagation. C'est le cas au Lac Supérieur au nord de Montréal.

Pour le moment, les seuls moyens connus pour enrayer le myriophylle est de lui couper les vivres et d'éviter de la semer davantage en la sectionnant. Face à sa prolifération, il revient donc une part importante de responsabilité aux usagers du lac.

SVP Évitez-la, car c'est à nous tous d'agir en riverains responsables.

Monique Garant Administrateur de l'ARLSC

Source : Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières. Guide d'identification Fleurbec 1987

POLLUTION DU LAC

Dans son mémoire déposé en mars dernier aux autorités de la Ville de Québec, l'ARLSC identifiait deux grands chocs vécus par le lac :

la construction d'un premier barrage en 1934 à la décharge du lac, suivie de son rehaussement en 1948, fut le plus grand choc écologique vécu par le lac. Ce rehaussement des eaux a eu pour effet l'apport de tonnes de terre arable et d'humus vers le fond du lac transformant son lit original de sable et de gravier en un lit de vase propice à la formation d'algues et de plantes aquatiques.

la pression urbaine, causée par les développements immobiliers autorisés par toutes les municipalités (constructions, déboisement, multiplication des fosses septiques) autour du lac et principalement en bordure de la rivière des Hurons, ***constitue le second choc propice au vieillissement accéléré du lac.***

Dans son mémoire, l'ARLSC fait mention qu'entre "1981 et 2001, la population de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a augmenté de près de 50% [...]" ce qui provoque une augmentation considérable de la production d'eau usée."

La pollution humaine provenant entre autres des fosses septiques, des bassins de décantation et des usines d'épuration des municipalités du bassin versant, des épandages d'engrais des terrains de golf et des centres touristiques, aboutit dans le lac Saint-Charles, principalement par la rivière des Hurons et l'effluent du lac Delage. Il y a dix ans, à eux seuls, on estimait déjà que ces affluents étaient responsables de 80% des quantités de phosphore atteignant le bassin nord du lac (Légaré 1998).

Il est vrai que ces estimations datent de dix ans et que certains travaux ont pu être effectués, mais les riverains du lac Saint-Charles sont forcés de constater que la santé du lac s'est grandement détériorée depuis ces dix dernières années.

Quant au tour du lac lui-même, il y demeure encore un barrage qui accentue l'érosion, plusieurs fosses septiques, des canaux pluviaux transportant les engrangés de tous et chacun et un terrain de golf. Cependant, des travaux importants comme ceux des égouts sous vide du secteur des Épinettes Rouges, nous laissent croire que la situation autour du lac lui-même est plus réjouissante qu'à cette époque.

L'ARLSC réitère qu'un rehaussement général des normes environnementales doit être amorcé dès maintenant par le gouvernement provincial afin d'établir une cohérence entre les diverses actions des municipalités d'un même bassin versant et de leur donner de réels moyens d'agir.

Mariane Robillard Vice-Présidente de l'ARLSC

Plantation d'arbres par la Ville de Québec et droits des riverains

Suivi du dossier entrepris par Peter Marcoux dans la baie de l'Echo



Des résidents de la baie de l'Écho ont envoyé des mises en demeure à la Ville de Québec suite à la plantation d'arbres qu'ils ont subie au début de l'été. Ils attendent ainsi la réponse du contentieux pour la fin août. Suite à cette réponse, la possibilité d'entreprendre un recours collectif pour les membres de l'ARLSC sera analysée de près. Également, les archives de la plupart des actes notariés de l'époque ont été sorties et un notaire les étudie présentement. Le but est de répertorier les lots qui ont des droits de ceux qui n'en n'ont pas et d'identifier sur quelle parcellle la Ville de Québec ne possède aucun autre droit que le droit d'inondation. Une rencontre avec la Ville de Québec sera fixée sous peu par l'ARLSC afin de faire part aux autorités des incohérences et des injustices que vivent les riverains de Lac-Saint-Charles et de Stoneham qui ont été "plantés" par elle.

Afin de faciliter le dialogue entre les responsables de la Ville de Québec et l'ARLSC, les riverains sont priés de respecter les contraintes imposées par la Ville tant et aussi longtemps qu'une entente n'aura pas été trouvée. Merci de votre collaboration.

Dossier à suivre sur notre site Internet : <http://pages.ccappable.com/arlsc>

Peter Marcoux Vice-Président de l'ARLSC
Mariane Robillard Vice-Présidente de l'ARLSC